

Le peuple a doublement refusé les lois dites «corsets». Pour la gauche, il s'agit d'une nouvelle victoire contre la majorité de droite du Grand Conseil

Pas de corset pour le budget

MARIA PINEIRO

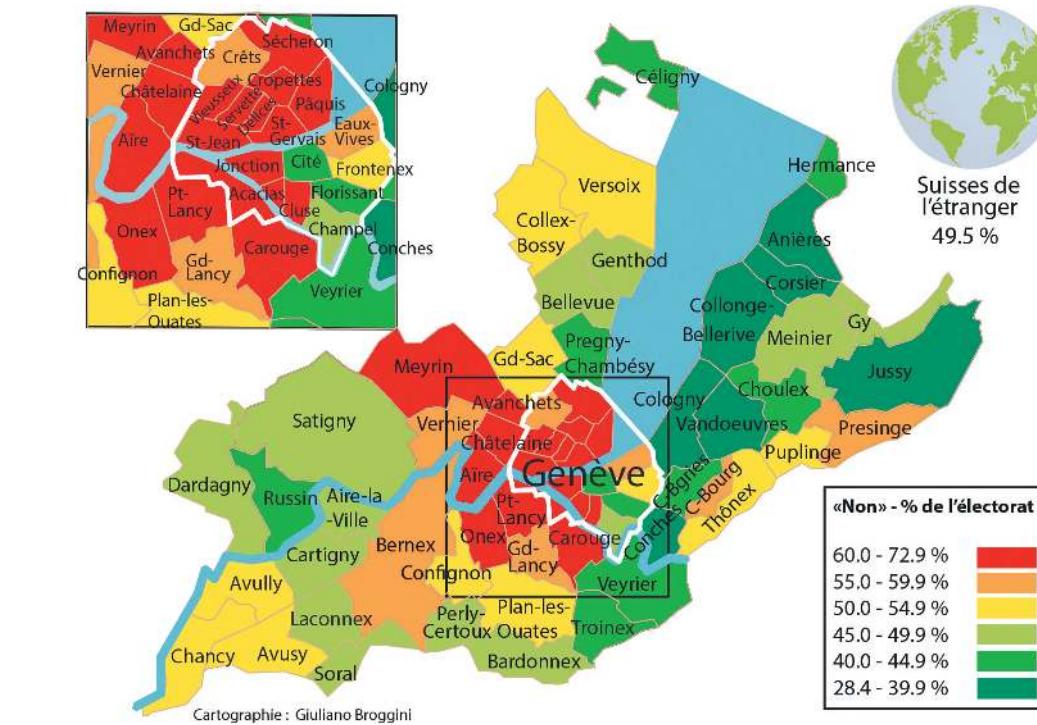
Votations cantonales ► Grand ouf de soulagement pour la gauche et le Conseil d'Etat genevois. Les deux lois dites «corsets», votées par la majorité de droite du Grand Conseil, ont été refusées par le peuple. Celui-ci s'est prononcé à 53,7% contre la maîtrise des engagements et à 54,8% contre la maîtrise des charges. Dans le camp de la gauche, la satisfaction est grande, puisqu'il s'agit des «dixième et onzième référendums gagnés», s'est réjoui le député écologiste Julien Nicolet-dit-Félix. Pour sa part, le gouvernement a souligné avec satisfaction avoir été suivi dans les urnes.

Les deux textes visaient à freiner les dépenses cantonales lors de budgets déficitaires. Le premier en limitant l'augmentation des charges – hors charges contraintes ou événements exceptionnels – à la progression démographique. Quant au deuxième, il devait empêcher la création de tout nouveau poste à l'exception des engagements d'enseignant·es. Pour déroger à la loi, il aurait fallu obtenir deux tiers des voix au parlement.

Propositions excessives

Pour Julien Nicolet-dit-Félix, cette victoire s'explique par la nature des deux lois. «Le résultat est la démonstration que la majorité de droite propose des textes excessifs. Il déplore la volonté des partis bourgeois du Grand Conseil de passer en force. L'élu se félicite de constater que la population «se documente et se mobilise pour un Etat qui régule et redistribue».

Aux yeux du Cartel intersyndical de la fonction publique et de Geneviève Preti, sa présidente, ce double refus signifie que «la population veut que les prestations publiques de qualité se maintiennent». Elle estime que les employé·es de la fonction publique et du parapublic se sont massivement mobilisé·es.



Les records du «non»

En ville de Genève 1^{er}: Cropettes-Vidollet (72.9%) - 2^e: Mail-Jonction (72.5%) - 3^e: Prairie (71.7%)

Hors ville de Genève 1^{er}: Aïre-Le Lignon (60.6%) - 2^e: Les Avanchets (60.2%) - 3^e: Petit-Lancy (59.9%)

Les records du «oui»

En ville de Genève 1^{er}: Florissant (58.3%) - 2^e: Cité-Rive (56.6%) - 3^e: Champel (52.8%)

Hors ville de Genève 1^{er}: Vandoeuvres (71.6%) - 2^e: Cologny (73.2%) - 3^e: Conches (69.3%)

Refus de la «loi-corset» (loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat)

La «loi-corset» a été refusée par le peuple (54.8% de «non»). La ville (à l'exception du groupe Cité-Rive, Champel, Florissant) a nettement dit non, épaulée par toute la banlieue et, une fois n'est pas coutume, par des alliés campagnards aux frontières cantonales. Relevons ainsi notamment le refus, au nord, de Versoix et Collex-Bossy, et à l'ouest, de Chancy, Avully et, étonnamment, Avusy. A l'opposé, les riches communes de la rive gauche, emmenées par la paire Cologny-Vandoeuvres, forment un front uni et acceptent largement la loi.

Il y a eu une compréhension des difficultés qu'aurait posées l'application de ces lois

Nathalie Fontanet

«Ce sont elles et eux qui sont le mieux placé·es pour appréhender les conséquences de telles lois.» Elle affirme que les fonctionnaires ne baisseront pas les bras pour défendre les services publics.

Caroline Marti, députée socialiste, en profite pour remettre en cause le discours de la droite qui pointe un problème de charges. «Nous pouvons également nous intéresser aux recettes», envisage-t-elle. Et de rappeler que le projet de budget 2026 démontre que la baisse d'impôts votée il y a une année «a eu des conséquences délétères».

Enfin, répondant au mantra de la droite pour des réformes

structurelles, Geneviève Preti assure que le Cartel n'est pas contre toute idée de réorganisation. «Nous sommes prêts à envisager des méthodes de management donnant davantage la parole au personnel. Nous sommes persuadés que cela permettrait de gommer certains surplus administratifs.»

Gouvernement suivi

Le Conseil d'Etat s'est également dit satisfait d'avoir été suivi, lui qui avait clairement appelé à voter non aux deux lois. «Il y a eu une compréhension des difficultés qu'aurait posées l'application de ces lois», déclare Nathalie Fontanet, conseillère d'Etat chargée des Finances.

Elle ajoute qu'«une rigidité trop grande n'est pas dans l'intérêt des prestations».

La grande argentière relève que ces deux textes ne sont pas nécessaires, puisque Genève peut compter sur plusieurs outils de contrôle des finances, parmi lesquels le frein à l'endettement, l'obligation d'un retour à l'équilibre ou encore un mécanisme d'assainissement après trois exercices déficitaires. «Genève est très bien doté en la matière.»

La bataille n'est pas finie

A l'heure des résultats, Pierre Nicollier, président du PLR, affiche sa surprise. «Je pensais que nous pouvions gagner», assure-t-il en relevant que le oui «n'est pas si loin». Il estime que les opposant·es «ont joué sur la crainte d'un démantèlement des prestations».

Pour lui, cet échec montre que le mécanisme proposé n'était sans doute pas «satisfaisant», mais cela ne signifie pas un rejet de l'objectif d'obtenir des budgets et des comptes équilibrés. Il affirme que son parti continuera de travailler lors des débats budgétaires à atteindre des chiffres dans le noir.

Précarité à traiter

Au contraire, Laurent Seydoux, député Libertés et justice sociale, s'attendait à ce rejet. Pour autant, pas question de changer de priorités. Son parti continuera de travailler au Grand Conseil afin de «réduire certaines charges contraintes de portée cantonale et réallouer les forces de travail au sein de l'administration». En parallèle, il indique que la question de la précarité et de l'employabilité devra être empoignée.

«Nous ferons le travail à la commission des finances», conclut-il, rejoint par Pierre Nicollier, pour qui le projet de budget 2026 déficitaire présenté par le Conseil d'Etat démontre qu'il n'est pas en mesure d'atteindre l'équilibre de par lui-même. I